

Objets de la session de mars 2023 concernant les communes

Madame la Députée, Monsieur le Député, Chers-ères Membres,

Les membres du comité du Club des communes du Grand Conseil se permettent de vous faire part de leur détermination par rapport aux objets parlementaires concernant les communes et qui sont soumis à votre appréciation lors de la prochaine session du Grand Conseil.

MA 21.03.2023 Pt. 4

Laisser libre choix aux régions d'organiser le lieu de la prestation SLPP

Le comité du Club des communes soutient la motion citée en titre. Au contraire de la position du Conseil d'Etat, il relève que le mode inclusif introduit la dimension de maintenir l'élève dans son milieu scolaire. Allier des solutions pragmatiques pour lui et ses parents compte tenu des lieux de scolarisation et d'enseignement spécialisé placent justement l'enfant au centre des préoccupations. D'ailleurs, la nuance « en principe » de l'intitulé de l'art. 64 al.3 LS actuel a tout son sens et doit être respecté.

MA 21.03.2023 Pt. 7

Modification de la loi sur l'imposition des bateaux (LIBat)

Le comité du Club des communes entre en matière sur le projet de loi. Il laisse ouverte la rétrocession possible des impôts aux communes.

ME 22.03.2023 Pt. 3

Loi modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques et d'autres lois en lien avec l'exercice des droits politique

Le comité du Club des communes se rallie aux propositions de la commission parlementaire. En particulier, il soutient le renvoi partiel pour approfondir la variante d'une liste à remplir ou d'une liste à cocher et compléter et permettre de procéder à une consultation. Cette option correspond aux propositions et remarques formulées, ainsi qu'aux craintes légitimes d'introduire des règles qui pourraient réellement porter atteinte à la célérité et à la sécurité des urnes et qui alourdissent considérablement le travail des bureaux de vote.

ME 22.03.2023 Pt. 4

Création de places de covoiturage aux sorties des autoroutes du canton de Fribourg

Le comité du Club des communes prend acte du rapport. Il rappelle la plate-forme Frimobility développée par l'ACF pour les communes fribourgeoises et leur population. Ce système permet d'offrir la solution digitale



pour favoriser l'utilisation des places mises à disposition par les communes et l'Etat pour le covoiturage. Il a été développé avec le soutien des TPF, du Groupe E et de l'OCN, en rapportant sur la carte les gares ferroviaires et routières, les stations de vélo électriques ainsi que les parkings. Frimobility est utilisée par des entreprises pour étoffer leur plan de mobilité et encourager ce type de déplacement au sein d'un même quartier industriel. Frimobility est aussi inscrite dans le concept des manifestations soumises à autorisation en offrant aux organisateurs la possibilité d'annoncer gratuitement leur événement sur la plate-forme de covoiturage.

JE 23.03.2023 Pt. 4

Loi sur le désenchevêtrement des tâches entre Etat et Communes – 1^{er} paquet

Le comité du Club des communes soutient le projet bis de la commission parlementaire. Il a pris connaissance avec attention des interventions, notamment du message de la Fédération d'accueil familial de jour. Il tient à rappeler que :

- Le travail administratif de gestion du fonds de l'employeur a été évalué dans le flux des tâches entre Etat et Communes. Pour assurer la gestion par les communes, la solution proposée est que cette tâche administrative soit prise en charge par l'ACF ou déléguée à une association de communes qui traite déjà ce domaine. C'est d'ailleurs une pratique appliquée pour une autre tâche communale ;
- L'entier du fonds employeur, des subventions de l'Etat et autres subventions actuelles seront rétrocédées comme jusqu'alors aux bénéficiaires. La gestion n'est qu'une répartition mathématique basée sur les décomptes, comme actuellement ;
- Il est aussi prévu de tenir compte des échéances et des versements anticipés nécessaires pour éviter des manques de liquidités des structures, notamment en début d'année ;
- En aucun cas, la reprise de la gestion du fonds employeurs par une association de communes modifie les obligations légales des partenaires ou des communes. Le DETTEC ne vise pas à décharger les autorités de leurs responsabilités et de leurs compétences. Ces dernières années ont prouvé que les communes assument leurs responsabilités en tenant compte des besoins en matière d'accueil extrafamilial: le nombre d'heures de garde a augmenté de 65% depuis 2012. En particulier, ce sont 711 places en crèches et 764 places d'AES qui ont été créées durant cette même période ;
- En ce qui concerne les tarifs, le Tribunal cantonal exige déjà une application harmonisée du revenu déterminant ;
- Les communes vont pouvoir bénéficier d'une plate-forme d'échanges en matière de bonnes pratiques ; celles-ci ont déjà été entreprises en début de législature dans le cadre de la formation des élus communaux organisée par l'ACF, à leur grande satisfaction selon les évaluations effectuées.
- Si le rapport de minorité vise à transférer les compétences à l'Etat, il doit être cohérent et proposer de supprimer les associations de district. Se posera la question de la reprise par l'Etat de toutes les collaboratrices et collaborateurs communaux et des associations qui œuvrent chaque jour à accueillir les enfants.

JE 23.03.2023 Pt. 5

Renforcer l'accueil intégratif de la petite enfance

Le comité du Club des communes soutient la motion citée en titre. Elle répond à une nécessité réelle qui doit s'inscrire en continuité aux mesures mises en place dans le cadre de la loi sur la pédagogie spécialisée puisque chaque élève rencontre des besoins particuliers et individuels. Cette proposition permet de respecter l'intérêt de l'enfant et de mettre en place des solutions pragmatiques, adaptées et personnalisées pour viser à concilier la vie familiale et professionnelle. Le comité du Club des communes se rallie à la proposition de fractionnement.



En vous remerciant pour votre attention et votre soutien, nous vous adressons, Madame la Députée, Monsieur le Député, Chers-ères Membres, nos salutations les meilleures.

CLUB DES COMMUNES DU GRAND CONSEIL

Jacques Morand
Président

Micheline Guerry-Berchier
Secrétaire

